



CHSCT : késako ?

Qu'est-ce qu'un CHSCT ?

- > Le Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) est une instance de concertation chargée de veiller à la protection de votre santé et à l'amélioration de vos conditions de travail.
- > Le CHSCT contribue à la politique de santé et de sécurité au travail et donne son avis sur le programme annuel de prévention académique.
- > Le CHSCT se réunit au moins trois fois par an.
- > Il peut aussi se réunir à la demande d'une partie des représentants du personnel.

Les missions du CHSCT

- > Participer à l'amélioration des conditions de travail et veiller à la mise en œuvre, par les chefs de service, des prescriptions du code du travail relatives à la santé et la sécurité au travail, applicables à la fonction publique.
- > Donner son avis sur tout projet d'aménagement important modifiant les conditions de santé, de sécurité ou les conditions de travail.
- > Contribuer à l'analyse et à la prévention des risques professionnels :
 - par des visites régulières des sites relevant de sa compétence
 - par des enquêtes menées en matière d'accident de travail,

Composition des CHSCT

- > 7 représentants des personnels titulaires avec voix délibérative et 7 membres suppléants
- > Un président (Recteur pour le CHSCT académique et DASEN pour le CHSCT départemental).
- > Un responsable des ressources humaines (DRH pour le CHSCT académique et secrétaire général de la DSDEN pour le CHSCT départemental).
- > Des membres sans droit de vote : médecin de prévention, conseiller de prévention et inspecteur santé sécurité au travail

Vos représentants Unsa Éducation

CHSCT départemental 78

Marcel DUPUY : 78@unsa-education.org

CHSCT académique Versailles

Ghislaine BISSONNIER : ac-versailles@se-unsa.org (demander à transmettre à Mme BISSONNIER)